

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 8 janvier 2026

Procès-verbal N° 20

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Lionel ERAY, Jean-Claude PIBOIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Guy MARTIN

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 2 novembre 2025 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

Le prochain tirage des Coupes Départementales (Coupe du Conseil Départemental, Coupe du District/SportComm, Coupe Alain CHARLOIS et Coupe Féminine BEAUTY SUCCESS) se déroulera le vendredi 9 janvier 2026 à 18h15 au District

1 – MATCHS NON JOUÉS

Suite à l'annulation générale des rencontres du 23 novembre 2025, la Commission repositionne l'ensemble des matchs de cette journée au dimanche 8 février 2026.

Départemental 2 poule A

FC NEVERS 2 / COSNE 3 (inversion, retour à programmation initiale) – match n° 50476.1 du 07/12/25 (terrain impratic.) – fixé au 25/01/26

Départemental 2 poule B

CERCY 1 / MOULINS 2 – match n° 50281.1 du 21/12/25 (terrain impratic.) – fixé au 01/02/2026

CORBIGNY 2 / MOULINS 2 – match n°53957956 du 14/12/25 (terrain impratic.) – fixé au 25/01/26 à 14h30

Départemental 3 poule A

VARZY 2/ TANNAY 1 – match n°50524.1 du 07/12/25 – fixé au 01/02/26

TANNAY 1 / COULANGES 3 - match n°53960230 du 14/12/25 (terrain impratic.) – A fixer

Départemental 3 poule B

COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°50022.1 du 21/12/25 (terrain impratic.) – A fixer

NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 – match n° 50026.1 du 16/11/25 – fixé au 01/02/26 à 14h30

OLYMPIQUE ST MARTIN 1 / FC DECIZE 3 – match n° 50032.1 du 23/11/25 – fixé au 08/02/26 (report intégral de la journée).

NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n° 50038.1 du 07/12/25 (terrain impratic.) – A fixer

Départemental 4 poule A

GARCHIZY FR PORT 2 / CHAULGNES 2 – match n°54694983 du 14/12/25 (terrain impratic.) – fixé au 25/01/26 à 14h30

LUTHENAY 2 / COSSAYE 2 – match n°54694982 du 14/12/25 (terrain impratic.) – fixé au 25/01/26 à 14h30

2 – COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

Suite au forfait des équipes du CELTIC DU HT MORVAN, SAUVIGNY et de ST PERE de la Coupe du Conseil Départemental, il n'y aura pas de 1^{er} tour de la Coupe Du District, 32 équipes qualifiées directement au 2ème tour (VOIR REGLEMENT PAGE 110), qui se jouera le 25/01/26.

3 – COURRIEL

- Du club de MONTIGNY acceptant l'inversion de la rencontre D3A du 21/12/25 contre POUQUES 2 suite arrêté municipal. La Commission remercie le club de MONTIGNY pour sa sportivité. Match retour à POUQUES.
- Du club d'ALLIGNY ST AMAND pour son tournoi seniors organisé le 03/01/26. Droits 26€.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Coupe Féminine

E. AFGP 58 1 / CLAMECY 1 – match n° 51363.1 du 7 décembre 2025 – fixé au 25/01/26 (1^{ère} date MR)

Critérium Féminin poule Elite

FC NEVERS 2 / BRASSY 1 – match n°51446.1 du 14 décembre 2025 – fixé au 08/02/26

CLAMECY 1 / FC DECIZE 1 – match n°55229758 du 14 décembre 2025 (terrain impratic.) – fixé au 08/02/26

Critérium Féminin poule Consolante

ESN 58 1 / E. AFGP 58 1 – match n° 51525.1 du 14 décembre 2025 – fixé au 08/02/26 (1^{ère} date MR disponible pour les deux clubs)

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 14 JANVIER A 17H15

Le Président
PINGUET Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Pinguet', with a stylized flourish at the end.

La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Simoes', with a stylized flourish at the end.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.